PORTE-PAROLE

CAE, CESP et études de Sage-femme

6 Octobre 2022, Congrès ANSFC CHAMBÉRY

Loona MOURENAS, Porte-parole de l'ANESF

bureau@anesf.com
www.anesf.com
ANESF_FR
ANESF Sage-femme
ANESF_SageFemme
ANESF_sagefemme

A. Présentation de l'ANESF

> Association représentative de l'ensemble des 4000 étudiant.e.s Sages-femmes de France

> Bureau national composé de 24 étudiant.e.s Sages-femmes

> Travail avec notre Conseil d'administration composé d'administrateur.ices provenants de toutes les associations locales d'étudiant.e.s Sages-femmes

> Travail avec les différentes organisation professionnelles de la profession

B. État des lieux

1. Précarité étudiante

Coût de la rentrée 2022 pour les étudiant.e.s Sages-femmes entrant en L2

= 2528,49€

B. État des lieux

1. Précarité étudiante

Enquête logement transport 2021 :

en moyenne 4599 km/an parcourus par les étudiant.e.s sages-femmes pour se rendre en stage

Des rémunérations insuffisantes :
→ **en 1er cycle** = pas de rémunération ni indemnisations kilométriques
→ **en 2ème cycle** = rémunération statut d'étudiant hospitalier

B. État des lieux

1. Précarité étudiante

Enquête Bien-être 2018 :

> 9 étudiant.e.s SF sur 10 se déclarent **dépendant.e.s financièrement** partiellement ou totalement de leur entourage

> ⅓ déclarent leur **situation financière mauvaise** ou **très mauvaise**

> 25% des ESF ont une activité professionnelle à côté/job étudiant contre 46% dans la population générale

> Emplois du temps irréguliers

B. État des lieux

1. Manque d'attractivité de la profession

> **Pénurie** sur l'ensemble du territoire

> augmentation radiations à l'ordre de plus de **112%** au 1er semestre 2022

> nombreuses fermetures partielles ou totales de maternités

> plus de **3000 Sages-femmes** en âge de pratiquer **sans activité**

B. État des lieux

1. Manque d'attractivité de la profession

Focus sur l'attractivité de la formation

À la rentrée 2022 :

→ **20% de places vacantes** en L2 Sage-femme

→ 30% en Ile-De-France

C. Contrat d'Allocation d'Étude (CAE)

Mise en place en IDF et récemment dans de nouvelles régions

> engagement dans des établissements pour un certain nombre d'années post DE contre allocation versée pendant les études

> en collaboration avec les **ARS**

> accessible à partir de la 5ème année et plus rarement à partir de la 4ème

> restreint à la pratique hospitalière ce qui ne répond pas totalement aux besoins du territoire (postnatal, orthogénie,...)

D. Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)

> dispositif accessible aux étudiant.e.s en **médecine** et **odontologie**

> Le directeur général de l'**ARS** détermine, tous les 5 ans, les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins sur le territoire français

> allocation mensuelle de **1200€ brut**, imposable, durant une période d'au moins deux ans. En échange, l'étudiant·e s'engage à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée, durant un temps au moins équivalent à celui où il·elle a perçu l'allocation

> accessible à partir de la 4ème année (2ème cycle)

E. Un CESP adapté aux étudiant.e.s Sages-femmes

> accessible à partir du **1er cycle**

> engagement dès la DFGSMa2 avec un engagement égal à la durée de souscription, et d'un minimum de deux ans.

> une allocation versée soit de **1 200€ bruts par mois**.

> Au début du 2ème cycle, un entretien avec l'ARS sera réalisé afin de fixer le lieu et le type d'exercice effectué lors de l'engagement futur. Ainsi s'il · elle y souscrit pendant le premier cycle, il · elle **pourra toujours faire évoluer son projet professionnel** selon son expérience en cours et en stage

F. Conclusion

Étendre le dispositif du CESP aurait donc 2 intérêts principaux pour les étudiant.e.s et territoires :

> renforcer l'attractivité des zones sous-dotées
> lutter contre la précarité étudiante

Il permettra d'accompagner financièrement les étudiant · e · s et de les motiver à découvrir des zones en tension. Également, puisque les futures maternités d'exercice seront déjà connues par les étudiant · e · s dès le début de leur deuxième cycle, leurs stages pourront leur permettre de découvrir l'établissement pendant leurs études, et assure donc une certaine continuité avec l'équipe professionnelle.